



## **Analyse**

A quoi fallait-il s'attendre en recevant le préavis ? Il eut été utopique de croire à une baisse du taux d'imposition, tellement l'équilibre financier de notre Commune est fragile. Notre endettement reste préoccupant et le désendettement que votre commission a appelé de ses vœux au cours de la dernière législature n'a toujours pas débuté.

En page 4, dans le chapitre « Evolution de la dette ... », le préavis mentionne un endettement **net** s'élevant à CHF 25'883'930.-- ce qui comptablement parlant est juste. Mais nos emprunts à fin 2015 se montent à 33,2 millions et c'est sur cette somme que nous payons les intérêts (CHF 734'945.09 en 2015).

La ligne directrice du préavis montre clairement que nous sommes dans une période transitoire avec encore beaucoup d'inconnues :

- Effets de la nouvelle péréquation qui entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017.
- Evolution des charges sociales versées au Canton.
- Plan financier 2016-2021 à finaliser.
- En corollaire, évolution de nos emprunts.
- Evolution du nombre d'habitants pour les prochaines années ainsi que de l'impôt sur le revenu.
- Conséquences financières directes pour notre Commune de la nouvelle réforme de l'imposition des entreprises RIE III.

Cette liste n'est pas exhaustive, mais elle montre l'ampleur du travail qui doit être effectué dans le cadre d'une gestion « au plus près » de nos finances. Dans son rapport sur les comptes 2015, votre commission mentionnait que les charges non maîtrisables par nos autorités représentent près de la moitié des dépenses de notre commune.

L'examen attentif du budget 2017 et surtout le résultat effectif des comptes 2016 seront d'une grande utilité pour fixer la future ligne de conduite.

Pour les raisons évoquées ci-dessus, la Commission des finances ne veut pas argumenter sur le bienfondé ou non des chiffres ou tableaux cités dans le préavis. Elle salue la prudence de notre Municipalité qui préfère un statu quo pour une année à une éventuelle hausse du taux d'imposition aujourd'hui difficile à justifier.

## **Commentaire de la Commission des finances**

L'embarras montré par notre Municipalité face à cette situation, n'est pas un fait unique. Nos quotidiens nous rapportent jour après jour des situations similaires dans d'autres communes. Voici quelques exemples :

- Yverne : le Syndic propose une augmentation d'impôts de 2 points (68,5 à 70,5%) pour 2017, accompagnée d'une thérapie de choc pour redonner rapidement du lustre à la situation financière.

## **RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PREAVIS 11/2016**

3

- Mont-sur-Lausanne : la Municipalité voulait garder le taux actuel (75%) pour 3 ans. Le Conseil communal n'a pas suivi et a décidé de conserver ce taux seulement pour une année.
- Chexbres : les autorités vendent plusieurs terrains pour réduire l'endettement, tout en conservant le taux d'imposition (64%).

Si toutes les situations ne sont pas forcément comparables, par contre un dénominateur commun subsiste : équilibrer les finances communales et faire face à l'endettement.

Diminuer l'endettement, voilà le maître mot des années à venir ! Mais comment ? Pour mémoire, une augmentation du taux d'impôt de un point représenterait un supplément de revenus de l'ordre de CHF 160'000.-. Donc, si nous voulions rembourser 1 million par année, il faudrait augmenter les impôts de 6 points.

Nous sommes d'avis qu'une éventuelle future augmentation d'impôts ne doit pas être la seule piste à explorer. A ce sujet, nous rappelons les considérations de votre commission dans son rapport sur le budget 2016 (préavis 15/2015).

La Commission des finances souhaiterait donc avoir – après le bouclage des comptes 2016 – un échange avec notre Municipalité afin d'évoquer ensemble des pistes d'économies, ceci dans un esprit de collaboration positive et non de cogestion comme se plaît à le dire parfois notre Syndic.

Le 7 novembre, la Commission des finances participera, sur invitation de la Municipalité, à une présentation de la nouvelle péréquation et du plafond d'endettement des communes. Nous remercions la Municipalité de cette initiative qui va dans le sens de nos préoccupations.

*La vie doit être vécue en regardant vers l'avenir, mais elle ne peut être comprise qu'en se retournant vers le passé.* (Philosophe danois Soeren Kierke gaard)

### **Conclusion**

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances unanime se rallie aux conclusions du **préavis 11/2016** et vous propose de les accepter sans modification.

Pour la Commission des finances :

Jean-Pierre Bolay, Président et rapporteur, Jean-Claude Favre, Michel Henchoz, Christine Juillerat, Charlotte Touati-de-Jonge

Fait à Belmont, le 25 octobre 2016